

Maire de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusées et représentées par pouvoir:**

Mme LUCKHAUS à Mme HIMPENS, Mme DUBOURG à M. BROSSARD, Mme BAYLE à M. BALDES, Mme BAUDERE à Mme SARRAUTE

**Etait absent:**

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 0

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

**3 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU  
MEMBRE TITULAIRE DE LA 3ÈME LISTE POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE**

**Le Conseil Municipal délibère à**

Par délibérations du 22 septembre 2020, du 2 février 2021 et du 8 février 2022, la Commission de contrôle des listes électorales appartenant à la troisième liste est composée comme suit :

- Membres titulaires
  - Pour la majorité
    - Mme Céline DUBOURG
    - Mme Ketty BAYLE
    - Mme Chantal BAUDERE
  - Pour l'opposition
    - Mme Virginie ZANA
    - Mme Sandrine SENTIER
- Membres suppléants
  - Pour la majorité
    - Mme Sophie PAIN GOJOSSO
    - M. Paulo CARDOSO
    - Mme Nadège HOLGADO
  - Pour l'opposition
    - M. Michel RENAUD
    - Mme Elina SANCHEZ

En raison de la démission de Madame Virginie ZANA, il est nécessaire de désigner un

nouveau membre titulaire de la 3<sup>ème</sup> liste.

Pour rappel, les membres doivent remplir les conditions suivantes :

- ne pas être Maire,
- ne pas être Adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence,
- ne pas être conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers intéressés de bien vouloir indiquer celui qui souhaite être titulaire en lieu et place du membre démissionnaire.

M. Didier JOUBE est désigné pour remplacer Mme Virginie ZANA.

**Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 25/11/22  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20221122-69073-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

